

Projet éolien de La Roche Blanche

Communes de Illifaut et de Trémorel (22)

Société projet : La Roche Blanche Energies

**Compte-rendu du comité de projet organisé le 17/03/2025 en
mairie de Trémorel**

Participants

Les invitations ont été réalisées selon les exigences réglementaires, étant précisé que l'article R211-7 du code de l'énergie détermine les membres de droit du comité de projet.

Représentants de la société La Roche Blanche Energies :

Bastien BRANCHOUX et Julie BACHELARD, responsables de projets éoliens – Société BayWa r.e.

Doriane MOISAN, responsable des études environnementales du projet et Hugo FRANCOIS, responsable de projets éoliens – Société Galileo Energies Nouvelles

Représentants des communes d'accueil du projet, des communes situées dans un rayon de 6km et de la communauté de communes :

11 communes invitées : 4 représentées (Illifaut, Trémorel, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac), 1 excusée (Mauron)

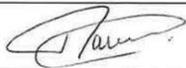
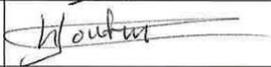
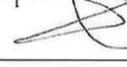
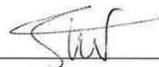
1 EPCI invité : Loudéac Communauté Bretagne Centre



Feuille de présence

Intitulé de la réunion : Comité de projet – Projet éolien de La Roche Blanche

Lieu et date de la réunion : Mairie de Trémorel 17/03/2025

	NOM, Prénom	Fonction	Excusé.e/ représenté.e	Signature
1	POUVRAIS Michel	Maire		
2	PICHOT Marcel	Maire Loscouët sur Meu		
3	GOUBIN Marie Thérèse	adjointe trémorel		
4	MUNY Jean-Jacques	Conseiller Municipal Merdrignac		
5	Viel Dominique	Maire Illifaut		
6	Podemière Sylvie	Maire Illifaut		
7	BRANCHOUX Bastien	chef de projets éolien		
8	Bachelard Julie	chef de projets éolien		
9	MOISAN Doriane	responsable d'études environnementale		
10	FRANCOIS Hugo	Chef de projets		
11				
12				

Contexte de la réunion

L'organisation et l'animation d'un Comité de Projet répond aux exigences du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie. Ce dernier doit obligatoirement se tenir avant le dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale et a pour objectif, dans une perspective de concertation, de présenter aux parties prenantes du Territoire à savoir les élus locaux, le projet, sa localisation et ses enjeux.

Les sociétés BayWa r.e et Galileo Energies Nouvelles, spécialisées dans le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, mènent depuis 2008 des études en vue de l'installation d'un parc éolien sur les communes de Trémoré et d'Illifaut. Ce projet est porté par la société de projet La Roche Blanche Energie, détenue à 50/50 par Galileo Energies Nouvelles et Baywa r.e. France SAS.

Enjeux énergétiques

En guise d'introduction, le porteur du projet a rappelé le contexte énergétique national, basé sur les rapports RTE :

- Environ 2/3 de notre consommation d'énergie sur le territoire est d'origine fossile (majoritairement pétrole et gaz).
- Perspective 2050 : Réduction de la consommation d'énergie globale, mais augmentation de la consommation d'électricité d'ici 2050. Ceci pour deux raisons : réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la souveraineté énergétique du pays.
- D'ici 2050, environ 50% de l'énergie consommée sera de l'électricité. La consommation de pétrole serait réduite à zéro.
- Les nouveaux réacteurs nucléaire de type EPR, entreront en service à partir de 2035 minimum. Etant donné qu'une augmentation de la consommation d'électricité est prévue d'ici là, la France prévoit d'intensifier la part d'énergies renouvelables sur le territoire.
- Quelques chiffres de puissances installées ont été présentés.

Zoom sur la région Bretagne :

- La Bretagne produit 1/3 de son électricité dont 40% d'énergies renouvelables.
- La Bretagne souhaite augmenter la production d'énergie locale et réduire en même temps la part d'énergie thermique. Ces deux contraintes poussent au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien.

Economie, finance et retombés pour le territoire

Les principaux éléments économiques du projet ont été présentés : montant d'investissement, chiffre d'affaire et résultats nets prévus.

Les différents bénéfices pour le territoire (fiscalité, revenus locatifs et mesures d'accompagnement) ont également été présentés.

Question d'un participant : est-ce que le parc éolien sera soumis aux contraintes de coupures demandées par ENEDIS ?

Réponse : pour équilibrer le réseau national, il est nécessaire de procéder à des coupures de certains moyens de production temporaires lorsque la production est supérieure à la consommation.

Question d'un participant : Est-ce que les communes perçoivent la CVAE ?

Aucune réponse n'a pu être apportée lors de la réunion. Le porteur de projet s'est cependant renseigné auprès de son service juridique et apporte la réponse suivante : en fonction des situation, la CVAE est perçu par la commune ou par l'EPCI. Dans le cadre du parc de clos neuf, il semblerait que cela soit perçu par l'EPCI.

Les participants ont manifesté leur volonté de participer aux mesures d'accompagnements telles que le Financement participatif et l'investissement participatif. Des informations complémentaires seront apportées ultérieurement. Une lettre d'information et des permanences publiques seront dédiées au financement participatif.

Présentation de la zone d'étude

Le projet éolien date de 2008 et réunissait à l'origine en un seul et même projet, le parc du Clos Neuf mis en service en 2022 et le projet de La Roche Blanche.

Un projet éolien dans le nord de Maunon ayant rencontré un accueil local plutôt défavorable lors de sa mise en service en 2009, il a été décidé de se concentrer sur la zone du Clos Neuf dans un premier temps. Après avoir constaté localement une bonne réception du projet du Clos Neuf et un engouement local pour l'éolien, le projet de la Roche Blanche fût relancé en 2019.

Les enjeux environnementaux (paysagers, naturels et acoustiques), ainsi que les variantes d'implantation en fonction de ces enjeux ont été ensuite présentés.

En résumé, le porteur de projet a souhaité s'éloigner au maximum des zones humides et boisées pour définir l'implantation finale des éoliennes. Le choix des infrastructures et leurs emplacements ont également été optimisés pour avoir un moindre impact sur l'environnement.

Les 3 modèles d'éoliennes envisagés sont de marque Nordex, Vestas et Enercon.

Il est difficile aujourd'hui de dire avec certitude à quel poste seront raccordées les éoliennes. Les postes envisagés sont situés à Gaël et Merdignac.

Question d'un participant : est-il possible d'utiliser le même câble de raccordement que le parc du Clos Neuf ?

Réponse : il est techniquement impossible d'utiliser ce câble, qui serait alors sous-dimensionné.

Impacts et mesures (Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner)

Les impacts paysagers sont plutôt faibles grâce à la forêt qui va masquer la vue. Des photomontages ont pu illustrer cet impact visuel selon différents angles de vue.

En mesure de réduction, il sera par exemple proposé aux riverains proches sous certaines conditions, de planter des haies pour limiter l'impact visuel.

Une majorité d'espèces de chauves-souris ne volant pas au-dessus de 30 m, le choix a été porté de limiter le bas de pale à minimum 40 m, afin de limiter au maximum l'impact sur les chiroptères. Dans le cas où il y aurait une activité de chauves-souris à plus de 30 m du sol, des bridages d'éoliennes sont également prévus pour réduire leurs impacts. L'impact résiduel du projet après mise en œuvre des mesures est non significatif sur les chauves-souris.

Concernant les oiseaux, l'impact résiduel du projet après mise en œuvre de l'ensemble des mesures est non significatif.

Impact sur les zones humides :

Les zones humides ont plusieurs rôles : hydro-biologique, biochimique et accueil de la faune car c'est une zone qui va attirer les insectes, qui eux-mêmes vont attirer les chauves-souris etc. Il y a plusieurs critères pour définir les zones humides : pédologique et/ou végétation.

Question d'un participant : est-il possible de construire en zones humides ?

Réponse : Cela dépend des SAGE. Concernant le SAGE Vilaine, celui-ci permet de construire en zones humides dans un certain périmètre sous conditions de compensations.

Afin d'éviter d'impacter trop fortement les zones humides, il est prévu d'utiliser des plaques de répartition pour éviter l'artificialisation du sol concernant les aménagements temporaires. Malgré les mesures d'évitement et de réduction mises en place, 5742 m² de zones humides seront impactées par les aménagements permanents. Afin de compenser cet impact, le projet prévoit la création d'une prairie permanente et la suppression de drains sur 1,25 ha chez un agriculteur ayant donné son accord.

La première année suivant la mise en service du parc, des mesures acoustiques seront réalisées de nouveau afin d'étudier l'impact réel de ce projet et d'en vérifier la conformité légale. En cas de non respect de la réglementation, le bridage devra être modifié.

Calendrier du projet (historique et concertation)

La communication a été faite à partir de différents canaux (site internet dédié au projet, comité de suivi élus, porte à porte riverains, lettres d'information, permanences publique...) afin d'informer régulièrement les habitants d'Illifaut et de Trémoré depuis 2019 (toujours en cours). Toutes les actions de communication ainsi que leurs temporalités ont été présentées.

La présentation du projet s'est conclue par un descriptif des prochaines grandes étapes du projet et le calendrier projeté (dépôt de la demande d'Autorisation prévue en avril 2025 et étapes d'instruction avec notamment l'enquête publique).

Le 19 mai, Le parc éolien du Clos Neuf sera ouvert pour les élèves des écoles d'Illifaut et de Trémoré (sur la matinée), ainsi que pour le lycée de Loudéac (l'après-midi). En fin d'après-midi le parc restera également ouvert au grand public. Les élus seront conviés.

Question : quand la construction du parc est-elle envisagée ?

Réponse : on peut raisonnablement dire 2030. Cela dépendra du temps d'instruction et des potentiels recours.

D'après les retours, la lettre d'information semble ne pas avoir été correctement distribuée par La Poste. Le porteur de projet va régler cela avec le service de La Poste.

La société La Roche Blanche Energies remercie les personnes présentes et prend acte des observations formulées ainsi que des points de vigilance soulevés.

La présentation réalisée dans le cadre du comité de projet sera disponible, à compter de mi-avril 2025, à la consultation du public sur le site internet : <https://parceolien-rocheblanche.fr>